

# Objectif Sud

**Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole**

## Sommaire

Page 1 :	Editorial
Page 2 :	Vœux
Page 3 :	Négociations nationales
Page 6 :	Commission emploi formation
Page 8 :	ARFESA
Page 9 :	Finistère
Page 10 :	Nord Midi Pyrénées Champagne Bourgogne
Page 11 :	AtlantiCA
Page 12 :	EXA
Page 13 :	Aquitaine Gironde
Page 14 :	Transport
Page 15 :	Brie-Picardie
Page 16 :	Solidaires
Page 18 :	29 janvier
Page 19 :	Divers
Page 20 :	Prud'hommes

## Union SUD Crédit Agricole

144, boulevard de la Villette  
75019 PARIS

Tel : 06.30.85.81.94

Email : sudcam@free.fr  
objectifsud@libertysurf.fr

site : <http://sudcam.com/>

N° 74

Janvier 2009

Union  
syndicale  
**Solidaires**

[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

## Bonne année 2009, si vous le voulez bien...

La crise financière (si toutefois elle est finie), a passé la main à la crise économique, elle-même à la crise sociale.

Le gouvernement l'a un peu aidée en programmant la retraite à 70 ans, le travail du dimanche et le congé maternité à 5 jours avec césarienne.

La FNCA oublie de remercier les employés du Crédit Agricole. Un accord salarial 2008 au rabais que nos patrons ont appliqué unilatéralement faute d'un accord des syndicats (hormis la CGC qui regrette sa signature). En ce début 2009, une négociation exceptionnelle sur les salaires pour solder 2008 fournit une nouvelle déception et aucun syndicat cette fois n'a donné son accord à la nouvelle proposition insuffisante de la FNCA : 0,6% sur les seuls RCE et nouvelle application unilatérale.

Dans les Caisses Régionales, de nombreuses négociations sur la REC Bonus sont en échec et donneront lieu bien souvent à des applications unilatérales des Directions.

### Voici l'état du dialogue social au Crédit Agricole

Comment dire notre mécontentement ?

Le jeudi 29 janvier, une journée nationale de mobilisation est organisée à l'appel de tous les syndicats.

Par la grève, dans les manifestations, nous exigerons la défense de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la protection sociale, des services publics.

Employés du Crédit Agricole nous ferons savoir à nos patrons que nous attendons de meilleures négociations sur les salaires (prochaine négo le 4 mars), puis sur les conditions de travail et sur les accords arrivant à échéance en 2009 : temps de travail et RTT, apprentis, tutorat, temps partiel, pacsés.

**En grève le 29 janvier, avec les autres salariés, nous dirons à nos dirigeants notre refus de payer leur crise.**

**SUD vous souhaite une bonne année, de négociations, revendications et satisfactions ■**

## Vœux pour 2009

### Meilleurs vœux à toutes et à tous.

Je souhaite que pour chacun, l'année 2009 voit se réaliser vos désirs les plus chers. Que la santé vous accompagne tout au long de cette année, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

Je souhaite également que cette année 2009 soit riche sur le plan syndical, et que notre différence soit comprise par les salariés. Que cette différence soit source de richesse et de développement.

Une pensée particulière pour ceux qui souffrent au travail : qu'ils gagnent leur combat et que toute forme de souffrance ou de harcèlement cesse enfin.

Ce sont des vœux parmi beaucoup d'autres. Ce sont en même temps des luttes à mener, sans oublier tout ce qui nous entoure. Notre union est riche de ses différences. J'espère que chacun saura écouter et comprendre les autres, tout en amenant sa pierre à l'édifice et au développement de notre union.

Meilleurs vœux à tous.

Christian BRIAUD  
Secrétaire général  
UNION SUDCAM  
06 30 85 81 94



Toute l'équipe du secrétariat national de Solidaires vous adresse tous ses vœux pour cette année 2009 ! Une année de résistances et de convergences, de solidarité et de luttes, mais aussi une année de victoires afin que reculent injustices, inégalités et discriminations ici et partout dans le monde.

Nous souhaitons à chacun et chacune plein de belles et bonnes choses à partager avec tous vos proches.

Annick Coupé

Union syndicale Solidaires

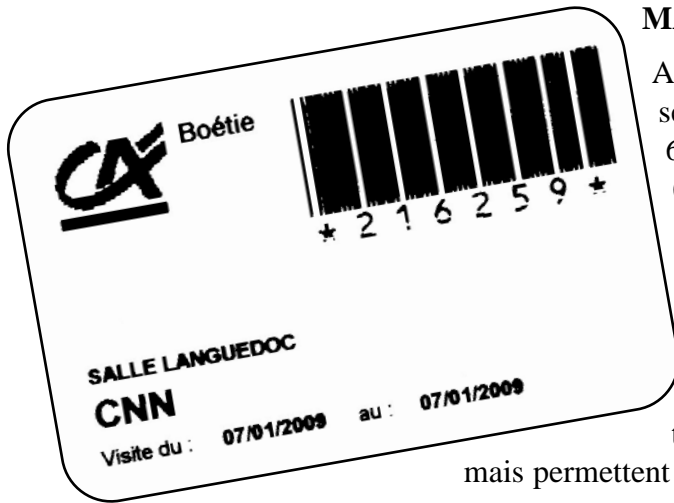


2009 ANNÉE DU POUVOIR D'ACHAT



# COMPTE RENDU NEGOCIATION DU 7 JANVIER 2009

**Délégation SUD CAM : Christian BRIAUD, Denis MARION, Marcel LE BRIS, Jean Yves SALVAT.**



Après les vœux du Président, qui annonce d'entrée que l'année sera difficile, laissant ainsi présager le sens de la négociation, 6 organisations syndicales font une déclaration commune (CFDT, FO, CFTC, UNSA, SNIACAM, SNECA-CGC), demandant une revalorisation de 1,08 % au titre de l'année 2008.

Dans la foulée, SUD CAM et la CGT font part de leurs demandes communes : 400 € nets par mois et pas de salaire en dessous de 1600 € nets. Ces demandes sont certes supérieures à ce que nous avons demandé au congrès, mais permettent de faire face au front commun des 6 autres OS.

La délégation patronale demande 40 minutes de suspension de séance.

Après 1h08 d'absence (comme par hasard), et après un préambule long et fastidieux, la FNCA propose un rattrapage de + 0,40 % d'augmentation au titre des RCE, pour l'année 2008 (soit une augmentation de 0,27 % du salaire car les RCE représentent en moyenne 68% de la rémunération). Cette position est incomprise par l'ensemble, d'autant que lors de la négociation sur les salaires 2008, le rapporteur de la FNCA avait dit qu'il n'était pas question de perdre du pouvoir d'achat. 8 mois plus tard, le discours est différent.

Au final, la FNCA propose, de manière unilatérale, un rattrapage de + 0,60 % au titre de l'année 2008, avec versement au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (soit une augmentation moyenne de 0,408% alors que la perte de pouvoir d'achat est de 2,25% pour la seule année 2008). Pour être concret, un salarié ayant un RCE de 1470 € (position 3), aura une augmentation brute mensuelle de 8,82 € bruts. Après avoir demandé aux salariés du réseau de trouver des capitaux pour compenser les erreurs de gestions de CASA et de ses dirigeants, il est clair que nos patrons veulent aujourd'hui nous faire payer la crise dont ils sont responsables.

Les négociations sur les salaires 2009 auront lieu en mars. Une raison supplémentaire pour se mobiliser le 29 janvier et leur faire comprendre qu'il y en a franchement ras le bol ■

## Déclaration SUD - CGT

Dans le contexte de crise actuelle, qui touche à la fois les entreprises et les salariés, les organisations syndicales CGT et SUD CAM demandent à la Fédération Nationale de Crédit Agricole, de combler le manque à gagner des salariés pour l'année 2008. Pour cela, nous demandons que le RCE soit réévalué de la façon suivante :

minimum de 400 € net par mois,

- Pas de salaires inférieurs à 1600 € net mensuel.

Ces demandes nous apparaissent fondées pour les raisons suivantes :

- Lors des dernières grèves dans les CR, les salariés en assemblée générale ont revendiqué cette augmentation de salaire, demande appuyée par d'autres organisations syndicales que SUD et CGT.
- Lors de la négociation de décembre, vous avez justifié la "réévaluation" des salaires 2008 par une baisse des marges. Or, selon les chiffres Banque de France, les marges sur les crédits ont augmenté en moyenne de 3,75 % sur les découverts et revolving, 19 % pour les crédits consommation, 486 % sur les crédits immobiliers, 22,6 % pour les prêts trésorerie aux entreprises et 143 % pour les crédits investissement.
- Vous avez demandé un effort particulier à l'ensemble du réseau pour réussir l'augmentation de capital en juin dernier, afin de combler les erreurs de gestion de CASA.
- Les dirigeants du groupe, malgré une gestion de l'entreprise loin de la perfection, voient leur rémunération augmenter de façon très importante.

Nous souhaitons vivement que la crise ne soit pas un effet d'aubaine pour la FNCA, pour minimiser les demandes de revalorisation des rémunérations. Nous demandons au contraire, une véritable reconnaissance du travail accompli et de sa réelle valeur. Nous demandons à la FNCA de reconnaître et rémunérer à sa juste valeur les "talents" des salariés, terme que vous savez utiliser lorsque vous le jugez nécessaire ■

### Négociation Nationale du 5 décembre 2008

Délégation SUD : Marie Edin, Christian Briaud, Denis Marion, Jean-Pierre Fillancq

*Une tension perceptible a marqué cette séance. La FNCA a dû céder sur plusieurs points pour obtenir la signature de l'accord "égalité professionnelle hommes/femmes" ■ Sur les salaires, une négociation exceptionnelle aura lieu le 7 janvier pour un rattrapage 2008 ■*

La FNCA a proposé des avenants de reconduction des accords GRH et Tutorat dans l'attente de leur renégociation en 2009. La CGT a fait une intervention sur le questionnaire national Conditions de Travail, en regrettant le peu de visibilité qu'il apportera sur la charge de travail, les heures supplémentaires, la pression des objectifs, la nécessité de moyens humains nécessaires, les files d'attente au guichet ou la facturation. Certaines de ces critiques étaient aussi l'objet du tract national proposé par SUD.

**Egalité professionnelle** : pour combler les écarts de salaire entre hommes et femmes, la FNCA avait intégré une enveloppe spécifique et supplémentaire, donc différente du 1,55% qui se négocie dans les CR (SUD en avait fait une exigence), il restait encore des points de friction.

- Le travail à distance qui doit faire l'objet d'une négociation spécifique pour en définir un encadrement précis
- Les critères supplémentaires que les CR pourraient observer dans la comparaison des salaires et qui seraient donc différents selon les cas

SUD, après avoir interrogé la MSA, fait remarquer que toute formation prévue dans l'accord, pendant une absence pour maternité ou maladie est incompatible avec le versement des indemnités de la MSA, donc impossible.

SUD est aussi pour la suppression des tous les écarts de rémunération entre hommes et femmes et non la correction des écarts supérieurs à 2% prévue dans l'accord.

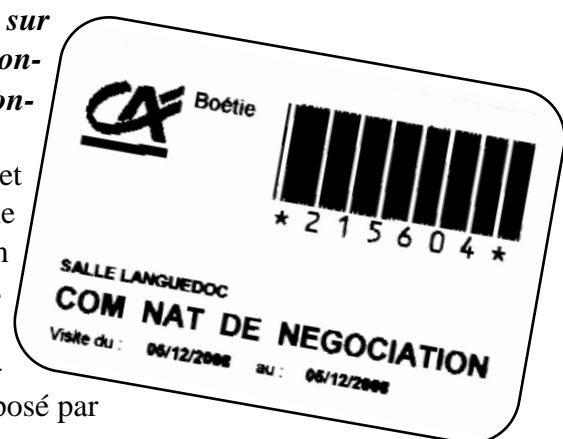
Devant le durcissement de l'ensemble des syndicats, la FNCA qui avoue sa surprise face à des propos inhabituels qu'elle interprète comme un "changement de posture", a dû concéder plusieurs points (qui ne coûtent rien !):

- La notion de travail à distance est retirée de l'accord,
- La possibilité laissée aux CR de rajouter des critères supplémentaires pour comparer les salaires est supprimée,
- Toujours pour comparer les salaires, le niveau de formation remplace le niveau de diplôme,
- Et le niveau de contribution devient celui de compétence et d'expertise.

Après ces modifications, CGC, CFTC, UNSA, SNIACAM ont annoncé leur signature et la CFDT après consultation de ses syndicats.

**Salaires** : 7 syndicats (CFDT, FO, UNSA, CGC, CFTC, SNIACAM et SUD) avaient demandé l'ouverture rapide de négociations concernant les salaires. La CGT en séance réitérait ses précédentes demandes. La FNCA, au regard de l'inflation supérieure aux prévisions, du coût des transports et des mesures incitatives des pouvoirs publics en faveur du pouvoir d'achat, acceptait l'ouverture d'une négociation qui commençait par un rappel de la conjoncture économique, un tour d'horizon des augmentations accordées dans les autres banques et un récapitulatif de la politique salariale au Crédit Agricole depuis 2005. Après un certain agacement des syndicats, des propos de plus en plus vigoureux, la FNCA propose une négociation tout début 2009 pour solder la situation 2008. Les syndicats ont réclamé une mesure pérenne, ce que semble accepter la FNCA (la déclaration des habituels signataires indique un manque à gagner d'environ 1% sur 2008... ce qui laisse présager un ridicule rattrapage !)

NB : Devant les vellétés supposées de la FNCA de procéder à des augmentations de certains métiers plutôt que d'autres (dans les 17 positions), les signataires de l'annexe 1 ont dû après suspension de séance, faire une mise au point qui précise que dans l'esprit des négociations, toutes les positions de la grille devaient évoluer en même temps. Il faut rappeler que la possibilité de différencier les augmentations de certains métiers, était une critique majeure de SUD lors des négociations de l'annexe 1 ■



## Négociation Nationale du 18 novembre 2008

Délégation SUD : Marie Edin, Marcel Lebris, Christian Briaud, Jean-Pierre Fillancq

*Un questionnaire sur les Conditions de Travail sera adressé à 15.000 salarié(e)s du Crédit Agricole. Les modifications de questions demandées par SUD, pour mieux identifier les problèmes, n'ont pas été retenues ■ Pour réduire les écarts de salaires entre femmes et hommes, une enveloppe spécifique et supplémentaire sera dégagée. C'est une bonne chose que tous les syndicats demandaient. Il reste maintenant à s'accorder sur la méthode d'identification et le niveau de ces écarts ■*

L'ordre du jour est légèrement modifié en raison du retard de M.Chateau bloqué par la grève des pilotes. Le travail sur les Conditions de Travail continue et l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) a rencontré les Directeurs, les DRH, les Directeurs du Développement Commercial, les secrétaires de CHSCT de 8 Caisses Régionales (Anjou-Maine, Aquitaine, Atlantique-Vendée, Centre Est, Centre Ouest, Ile de France, Nord Est, Provence Côte d'Azur). Le questionnaire sur les Conditions de travail est à nouveau discuté : environ 60 questions, la plupart nécessitant une réponse "oui/non", d'autres avec une échelle de réponses "jamais-parfois-souvent-toujours", quelques-unes ouvertes avec la possibilité de rédiger remarques ou suggestions et enfin une question d'identification, age, sexe, métier, etc. La durée de réponse est d'environ 15 minutes. Il sera adressé en courriel par une entreprise extérieure pour garantir l'anonymat. Le calendrier est le suivant : questionnaire début décembre, dépouillement fin janvier 2009, résultats et analyses au 1<sup>er</sup> trimestre et négociations au 2<sup>ème</sup> trimestre.



Les Directions feront une présentation aux instances du personnel, principalement les CHSCT, mais aussi les Délégués Syndicaux ou les Comités d'Entreprise, à l'aide d'un bagage fourni par la FNCA.

SUD avait déjà exprimé son désaccord sur des questions qui ne permettraient pas d'identifier avec précision des conditions de travail difficiles, aussi il sera nécessaire de fournir aux salariés une grille de lecture face à la communication des Directions qui leur présentera le questionnaire.

### **Egalité professionnelle hommes/femmes.**

La FNCA aurait bien aimé qu'il ne s'agisse que d'une relecture de leur dernier projet d'accord. Mais SUD et tous les autres syndicats ont refusé un point crucial. S'agissant de rattraper les écarts de salaires constatés entre hommes et femmes, la FNCA proposait la rédaction suivante : "une enveloppe spécifique voire supplémentaire", pensant bien et certaines CR l'avaient déjà envisagé, utiliser l'enveloppe conventionnelle (1,55%) à cette fin. Devant le front commun des syndicats, la FNCA accepte donc "une enveloppe spécifique et supplémentaire". Il reste encore quelques désaccords à régler. La FNCA ne souhaite pas combler les écarts inférieurs à 2% (3% en début de négociation) et il faudra batailler sur les critères qui identifieront les écarts.

SUD a renouvelé son désaccord quant au e-learning, au travail à distance pour lequel nous demandons et obtenons une négociation spécifique, à la formation hors temps de travail et aux mobilités avec un temps de trajet excessif.

La FNCA adressera un nouveau projet actualisé.

### **Temps partiel**

Il s'agissait de la reconduction d'un accord dont SUD est signataire. La signature a été validée par le Conseil National SUD CAM du 19 novembre 2008.

### **GRH : Gestion des Ressources Humaines**

Cet accord encadre les entretiens d'appréciation, le bilan de compétences, le rendez-vous et le passeport formation.

## Tutorat

Il s'agit de l'accompagnement d'un salarié par un autre pour acquérir des compétences en situation de travail. Un bilan de ces 2 derniers accords (signés par CFDT et CGC) est présenté mais démontre le peu d'engouement et de moyens des CR pour le mettre en œuvre, donc le peu d'intérêt pour les syndicats à le signer.

La FNCA retravaillera ces accords pour une nouvelle négociation.

Les dates de négociations 2009 seront prochainement communiquées.

Un pot amical était offert à l'occasion du changement des permanents CGC et CGT.■

.....

## Commission Emploi et Formation Professionnelle du 25 novembre 2008

Délégation SUD : Bruno Beulens, Jean-Louis Georget

### Situation et analyse des principales évolutions, perspectives des effectifs au 31/12/2007

#### Situation

Les effectifs du périmètre CCN, (39 CR, FNCA, CA Titres, Attica) sont de 73.110 salariés dont 68.710 CDI et 4.400 CDD. Les GIE emploient 1.665 salariés.

A comparer avec les Banques AFB (BNP, SG et La Banque Postale) & la BP soit 233200 CDI et pour les Banques Mutualistes 144600 CDI y compris le CA. (47.5%)

Les métiers de la banque se féminisent avec 54.4% de femmes au Crédit Agricole, 52.7% pour les mutualistes et 55.6% pour les Banques AFB+BP.

La pyramide des âges pour les Banques AFB, BP et le CA présente un déficit pour les 40-44 ans et un pic pour les plus de 50 ans. Pour les mutualistes la pyramide des âges est relativement lissée.

L'âge moyen ressort pour tous à 42 ans.

Qualification de l'effectif CDI.

Pour les banques AFB 43% sont cadres contre 22% au Crédit Agricole. Les analystes seraient cadres pour les AFB, et une clientèle plus haut de gamme, ceci n'explique pas tout...

#### Les flux

Pour les banques AFB, 25.281 embauches en 2007 pour 4.640 au Crédit Agricole, avec une légère augmentation de la qualification (+3pt en classe II)

Les banques AFB embauchent plus de salariés âgés que le CA (20% les plus de 35 ans pour l'AFB contre 13% au CA).

Pour le niveau de diplôme, l'AFB embauche près de 26% de Bac 4 et + contre à peine 20% pour le Crédit Agricole.

Les embauches sont plus féminines au CA avec 61,5% pour 57,4% pour les banques AFB. La proximité des agences au CA en serait une réponse.

#### Perspectives

Prévision recrutement 2009 soit 2537 embauches sur 37 CR.

Pour 2009 estimation de 1885 départs à 60 ans si on estime 2% de démissions soit 1460 et environ 200 licenciements, ce serait une diminution d'environ 1000 CDI pour l'ensemble des CR. Il faut bien payer les errances de CASA...

### Suivi de l'accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

#### Chiffres clés

L'accord prévoit 5% de travailleurs handicapés en 2010. Nous étions à 2,2% en 2005. Depuis 2006, les personnes de moins de 6 mois de présence dans l'année ne sont pas intégrées dans le calcul, d'où une diminution à 1,95%, progression à 2,36% en 2007. Et une prévision de 3,21% en 2008.

Objectif embauche de 800 personnes handicapées avant fin 2008, nous sommes à 879 à fin octobre 2008.

Partenariat avec Cap Emploi, Ohé Prométhée

Trophée Entreprise et Handicap reçu par Val de France, félicitation à Jocelyne (ancienne Secrétaire Générale Adjointe de SUD CAM) qui en est la coordinatrice.

Formation en alternance des handicapés :

2 types de dispositifs

1) Cursus Bac+1 "Banque Assurance" 24 CR concernées en 2008-2009 avec 298 inscrits. Avec comme objectif de conserver au moins 45% des inscrits.

Sur 2007 15 CR étaient concernées et 169 inscrits avec 139 qui ont suivi la formation jusqu'à son terme (82%).

2) Pour les étudiants handicapés titulaire du Bac, les CR facilitent l'accès aux formations supérieures (traduction en LSF, prise de note, participation à l'adaptation des salles de cours)

## Des actions

Une action conjointe avec les MSA a débuté pour faciliter les embauches.

## Suivi de l'accord sur la mise à la retraite du 9 janvier 2006

Rappel : 2 recrutements pour 3 départs (à la retraite) jusqu'au 31 décembre 2008.

1 pour 2 au-delà du 31 décembre 2008.

Ou 2 embauches (alternance) pour 2 départs.

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre	2007	2008
Départs à l'initiative du salarié	1.919 (82%)	1.674 (64%)
Départs à l'initiative de l'employeur	416 (18%)	931 (36%)

- 475 CDD contrats de professionnalisation

- 3889 CDI

- 296 CDI contrats de pro

- 715 contrats en apprentissage

Conclusion de la FNCA : l'obligation de recrutement est donc largement remplie.

Notre conclusion : **SUD CAM avait donc bien raison de demander le remplacement de tous les départs en retraite.**

## Observatoire des métiers

La FNCA débute par un rappel des définitions des fonctions repères, familles, niveaux, classes etc. ...

	2005	2006	2007	Evolution 2005/2007
Effectifs CDI	67.450	68.600	68.710	+1,9%
Effectifs CDD	4.750	4.730	4.400	-7,4%
Effectifs CDI+CDD	72.200	73.330	73.110	+1,3%

Pour la première fois l'effectif global est en baisse par rapport à l'année précédente.

Allocations des ressources par famille : en CDI

+5.7% dans la famille vente et service clientèle (entre 2005 et 2007)

+0.8% dans la famille fonctionnement relation clientèle (entre 2005 et 2007)

-9.6% dans le fonctionnement de l'entreprise (entre 2005 et 2007) ■



# ARFESA

Notre organisme vous propose tout un choix de formations syndicales. Notre catalogue est disponible auprès de vos représentants SUD.

Voici un récapitulatif des stages du 1<sup>er</sup> semestre pour lesquels il restait encore des places à fin décembre. En cas d'intérêt, nous vous conseillons de vous inscrire sans tarder.

STAGE	LIEU	DATES	FORMATEURS	STAGIAIRES PRÉVUS	PLACES RESTANTES
Communication écrite Rédaction de tract	à définir	3,4/02 ou 31/03 + 1/04	N. MOURER	Finistère : 3 à 4	8 à 9
Instance Représentatives du Personnel	à définir	16,17,18/02	P. HELIS	Ile de France : 1 Anjou Maine : 3 à 4 Centre Ouest : 3 à 5	2 à 5
DP et Nouveau Code du Travail	à définir	24,25,26/02	P. HELIS	Normandie : 3 Centre Ouest : 4	5
Gestion du stress et techni- ques de relaxation	Honfleur	5,6/03	Y. BARTHELEMY	Normandie : 6	6
CHSCT 1 <sup>er</sup> degré	à définir	24 au 26/03 ou 7 au 9/04	L. SCOARNEC	Atlantica : 3 à 4 Centre Ouest : 1 à 2 Nord Midi Pyrénées : 1	5 à 7
CHSCT 2 <sup>ème</sup> degré	à définir	24 au 26/03 ou 7 au 9/04	L. SCOARNEC	Centre Ouest : 2	8 à 10
Gestion du stress et techni- ques de relaxation	à définir	29,30/04	Y. BARTHELEMY	Centre Est : 5 à 6 Centre Ouest : 3 à 4	2 à 4



# Finistère

Les élections professionnelles se sont déroulées le 5 décembre dans notre Caisse Régionale.

Les nouveaux mandats sont d'une durée de 3 ans.

Voici les résultats des titulaires en CE et DP :

En CE, nous restons sur les mêmes positions que lors des dernières élections, tandis qu'en DP, nous perdons un poste par rapport à 2006.

Cette situation est due principalement à la réorganisation du réseau qui a eu lieu en 2008, qui a eu pour conséquence de répartir différemment les différents collèges. Ainsi, le collège des Agents d'Applications (où nous sommes ultra majoritaires), a vu son nombre de représentants diminuer, ce qui a profité aux techniciens et cadres du SNECA/CGC.

Tous collèges confondus, nous faisons 31% des voix, tandis que la CFDT fait 25%, FO 7% et le SNECA/CGC 36%.

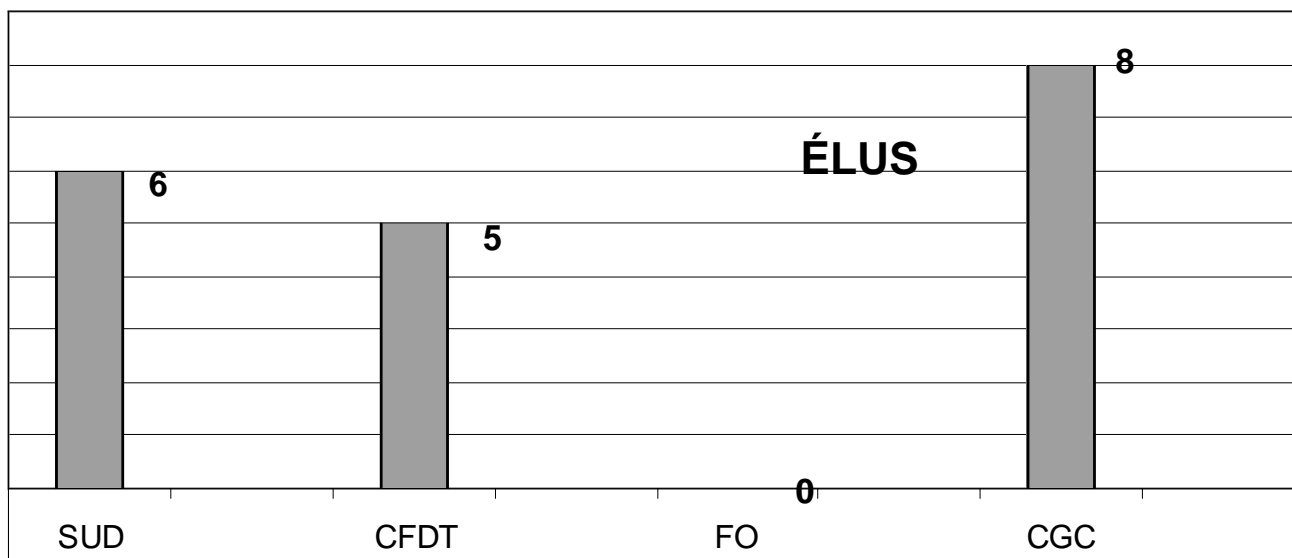
Nous nous inquiétons de la progression régulière du Syndicat des cadres, qui pourtant a prouvé à plusieurs reprises qu'il ne défend que les intérêts des cadres. Il est malgré tout soutenu par un nombre de plus en plus important de techniciens, mais aussi d'agents d'applications !

Cerise sur le gâteau, il nous a été confirmé par la Direction qu'un certain nombre de suffrages n'ont pas été comptabilisés lors de la proclamation des résultats. Nous les en avons alertés dès le 5 décembre au soir. Mais nous avons pris la décision de ne pas demander l'annulation de ces élections, étant persuadés que les 3 autres Syndicats se seraient ligüés contre nous en cas de nouvelles élections.

Les postes du bureau du CE sont tenus par le SNECA/CGC, nous visons simplement des présidences de Commissions (économique et Social Loisirs).

Jean-Luc MEAR

Décembre 2008	SUD		CFDT		FO		CGC	
	Tit	Sup	Tit	Sup	Tit	Sup	Tit	Sup
CE	3		2		0		3	
DP	3		3		0		5	
<b>Total</b>	<b>6</b>		<b>5</b>		<b>0</b>		<b>8</b>	



# Nord Midi Pyrénées

Désignation des membres du CHSCT à la CR Nord Midi Pyrénées du jeudi 13 novembre 2008

Le 13 novembre, les élus CE et DP, encore en poste pour un an, ont élus un nouveau CHSCT.

A cette occasion, nous avons pu assister à la constitution d'une intersyndicale contre nature, dans le seul but, mais en vain, d'éliminer deux syndicats : SUD et la CGT.

En effet, les syndicats FO, CFDT et SNIACAM ont fait une alliance opportuniste avec la CGC en faisant liste commune, ce qui ne laisse présager rien de bon pour les salariés sur la mission première du CHSCT qui est la défense entre autre des conditions de travail.

Le résultat est :

\* 3 Titulaires sur 12 pour **SUD** Cam soit un de moins qu'au précédent CHSCT suite à l'intersyndicale "tous contre **SUD** Cam" : Daniel **Valet**, Grégory **Goncalves**, Carole **Lombardi** .

\* 1 suppléant **SUD** Cam sur 4 : Michel **Marty**.

---

## Champagne Bourgogne



Troyes, le 12 décembre 2008

## Les négociations sur la REC sont-elles terminées ?

Bien que les syndicats aient abordé ces négociations dans un esprit constructif et bien qu'ils aient formulé de nombreuses propositions, la Direction reste campée sur un schéma de REC qu'elle veut imposer : un accord...sur son projet !

**Les syndicats claquent la porte !**

# Grève à AtlantiCA

La grève initiée par la CFDT, la CGT et SUD AtlantiCA le 7 novembre a repris du 18 au 20 novembre, date à laquelle les salariés ont décidé lors de l'AG de 10h de lever le mouvement.

## Les revendications portaient sur les conditions de travail et le rattrapage salarial :

- ✓ Les effectifs du GIE : Malgré les embauches, la totalité des départs n'est pas remplacée et il y a encore près de 50 postes vacants (pour un effectif de 540 salariés).
- ✓ L'amélioration de la qualité attendue par les CR. Les budgets alloués au fonctionnement et à la maintenance corrective baissent sans que le nombre d'incidents diminue.
- ✓ La stabilisation de l'organisation. Nous avons des réorganisations totales ou partielles environ tous les 6 mois ne nous permettant pas d'intégrer qui fait quoi et qui désorganisent les équipes.
- ✓ L'amélioration des outils et procédures internes. Les salariés font de plus en plus de tâches administratives et doivent saisir les mêmes informations plusieurs fois dans différents documents. Ainsi pour corriger le bug le plus simple, il faut passer par 20 étapes et remplir quantité de documents.
- ✓ La prise en compte des dépassements d'horaires. Pour livrer en temps et en heures, les salariés dépassent régulièrement les 39 heures hebdomadaires.
- ✓ La considération du travail accompli et le respect de la vie privée. De plus en plus de week-end sont travaillés pour déployer les nouveaux applicatifs ou pour faire des mises à jour système. De plus, en cas d'incident la nuit, si la personne d'astreinte n'arrive pas à résoudre le problème, le salarié "expert" peut être sollicité. Nous demandons une revalorisation des primes au-delà de 5 sollicitations le week-end.
- ✓ La reconnaissance des efforts accomplis en 2008. Nous demandons l'attribution d'une prime inversement proportionnelle à la position de classification.
- ✓ Le rattrapage salarial. Les écarts de salaire se creusent par rapport aux CR notamment pour les plus basses catégories. Nous demandons un rattrapage sur 3 ans hors enveloppe annuelle.



## Nous avons obtenu :

- ✓ L'attribution d'une prime pour tous les salariés ayant 6 mois d'ancienneté de 350€ pour les salariés AA ou TAU, 300€ pour les salariés en position 10 et 11 et 200€ pour les salariés au-delà de la position 11 sauf membres du CODIR.
- ✓ La revalorisation de 50% de la prime au-delà de 5 interventions le dimanche.
- ✓ La réorganisation des services Etudes est reportée sine die.
- ✓ Par contre, la direction ne s'est pas engagée à embaucher sur tous les postes vacants mais à diminuer le budget. Si le budget en jours/homme diminue, on pourrait penser qu'il y aura moins de projets à mener mais le risque est de devoir faire autant de choses avec moins de jours.

## Dans les Caisses Régionales

- ✓ La Direction s'engage à organiser au plus tard le 7 décembre des réunions dans chaque service afin que les salariés remontent leurs problèmes quotidiens en matière de conditions de travail. D'autre part, des négociations s'ouvriront sur ce terme dès le 26 novembre.

### Par contre, la Direction :

- ✓ N'a pas reconnu les dépassements d'horaires donc nous avons fait circuler une pétition pour l'inspecteur du travail afin qu'il effectue un contrôle par rapport aux pointeuses.
- ✓ Ne fera qu'évoquer (donc on n'a pas beaucoup d'espoir) le rattrapage salarial en négociation annuelle obligatoire.
- ✓ Indique que le fonctionnement est prioritaire (qualité de service client) mais prévoit un budget de 16700 jours hommes en 2009 (on n'arrivera sûrement pas à faire mieux qu'en 2008 car nous avons consommé 19000 jours en 2008 !!!).

La bascule de la V6 qui devait avoir lieu le week-end suivant la grève a été reportée mais la Direction ne l'a annoncé officiellement que le mardi suivant. Quand on dit qu'on n'a pas les moyens de faire de la qualité, il faudrait qu'on soit entendu. Car sans actions concrètes, la qualité espérée par les CR ne sera pas au rendez-vous ■

# Grève à EXA

## Les informaticiens Crédit Agricole mobilisés sur les salaires depuis cinq jours

Cela fait près d'une semaine que les informaticiens du GIE (Groupement d'intérêt économique) Exa (360 salariés) sont mobilisés, dans le Sud de la France. Le mouvement, qui a démarré le 18 novembre, a rassemblé plus d'une centaine de grévistes sur les sites d'Exa à Albi, Rodez, Maurin et Montpellier. Leurs revendications portent principalement sur la question des salaires et sur le contexte difficile issu du regroupement des trois entités. « Depuis la fusion des trois entreprises Apis-Crédit Agricole, Exaprod et Inforsud, le GIE assure l'informatique de huit caisses régionales du Crédit Agricole », expose Philippe Benacquista délégué syndical CGT d'Exa. « Or, à métier et ancienneté comparables, les écarts de salaire sont en moyenne de 30% en défaveur des bassins d'emploi tarnais et aveyronnais. Plus de la moitié de l'effectif est concerné par cette discrimination. ».

### 5 000 € brut répartis de façon égalitaire

En réaction, une enveloppe de 0,95 % du budget d'Exa, équivalent à 5 000 € brut par an, à effet immédiat, et répartie de façon égalitaire, a été demandée à la direction, de même qu'une politique de rattrapage des salaires sur 3 ans.

En plus de l'harmonisation des rémunérations, les syndicats demandent à ce que les accords signés au mois de juin 2008 restent en vigueur tels que prévus initialement. Ils dénoncent également un contexte difficile de



fusion et une mauvaise organisation du travail. « Les nouveaux process liés au nouvel ensemble sont générateurs de stress, et pèsent lourdement sur la santé physique et morale des salariés », ajoute Philippe Benacquista.

La direction a finalement décidé de participer aux négociations dès ce matin. Mais l'appel à la grève a tout de même été maintenu.

*Le Monde informatique du 24/11/2008 -  
par Véronique Arène*

# Aquitaine Gironde

Une cinquantaine de personnes, notamment des jeunes, ont assisté à l'assemblée générale de SUD Aquitaine Gironde qui se tenait en présence des adhérents SUD, de sympathisants, d'invités, de représentants des SUD 40 et 47.

Après les informations statutaires (trésorerie, évolution des statuts), un bilan des visites agences qui récapitulait différentes remarques des assistants ou conseillers, les élus ont présenté plusieurs dossiers :

- **Négociations nationales** avec l'accord égalité professionnelle qui oblige la Direction à combler les écarts de salaire constatés entre hommes et femmes, les augmentations de salaires 2008 qui n'ont pas permis de maintenir le pouvoir d'achat et le questionnaire national sur les conditions de travail
- Le **Bonus** qui faute d'une revalorisation des montants et d'une indexation pour les 2 ans à venir ne sera pas signé par SUD
  - o Plusieurs questions dans la salle ont fait apparaître que des agences n'atteindront pas leurs objectifs pour des raisons multiples : manque d'effectif, non remplacement des absences, crise financière...
  - o Des inquiétudes sont également formulées concernant les tableaux individuels de collecte récemment mis en place
- **Les salaires en Aquitaine**, avec une enve-

loppe minimum d'augmentations, des inquiétudes pour l'intéressement et la participation (mais pas pour les retraites chapeau des cadres de Direction). Quant au CESU (chèque emploi service universel), nous avons toujours défendu leur utilité, mais jamais que cela ne se substitue aux augmentations de salaires.

- **Les groupes métiers** et les 327 propositions pour améliorer les conditions de travail, mais trop de revendications de la grève rejetées, comme l'équipe volante de remplaçants ou le ménage fait tous les jours
- En questions diverses étaient détaillés les **conseils de discipline** qui se multiplient pour non respect des procédures, un point sur le **DIF** et l'obligation de signer une feuille qui l'impacte, les menaces de la Direction pour nous empêcher de diffuser **Dazibao** dans l'entreprise ou sur le net et enfin, la préparation des prochaines élections Délégués du Personnel ou Comité d'entreprise qui auront lieu fin 2009, pour lesquelles déjà, de nouveaux candidats se sont déclarés.

Un buffet amical permettait ensuite aux participants de continuer les débats, autour d'un verre de pizza ou une tranche de sangria.

SUD organisera de telles réunions d'information décentralisées vers le bassin, le médoc, le blayais, le bazadais, le libournais ou encore la CUB ■





## L'aide au transport domicile-travail entre en vigueur

La loi n° 2008-1130 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009 a instauré un dispositif de prise en charge par l'employeur d'une partie des frais de transport, publics ou personnels, engagés par les salariés pour aller ou revenir de leur travail. Ce dispositif est désormais applicable, le décret

qui en fixe les modalités étant publié au JO.

Rappelons que cette nouvelle aide se substitue au chèque transport, qui est abrogé.

### Frais de transports publics

Tous les employeurs, quels que soient l'effectif de leur entreprise et sa localisation, ont désormais l'obligation de prendre en charge une partie du prix des titres d'abonnement aux transports collectifs, souscrits par leurs salariés pour se déplacer entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (C. trav., art. L. 3261-2 modifié). Le décret détaille les modalités de cette participation (C. trav, art. R. 3261-1 à R. 3261-1-16 nouveaux).

- Montant. La prise en charge de l'employeur est égale à 50 % du coût du titre d'abonnement pour le salarié, sur la base des tarifs de 2<sup>ème</sup> classe
- Titres de transports. Il s'agit :
  - des abonnements multimodaux à nombre de voyages illimité et des abonnements annuels, mensuels, hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimité, émis par la SNCF, les entreprises de transport public et les régies et autres personnes mentionnées à l'article 7 de la loi du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;
  - des cartes et abonnements mensuels, hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages limité délivrés par la RATP, la SNCF, les entreprises de l'Organisation professionnelle des transports d'Ile-de-France ainsi que par les entreprises de transport public et les régies mentionnées ci-dessus ;
  - des abonnements à un service public de location de vélos.

Le bénéficiaire peut demander la prise en charge du ou des titres de transport lui permettant d'accomplir le trajet de sa résidence habituelle à son lieu de travail dans le temps le plus court. Si le titre utilisé correspond à un trajet supérieur au trajet accompli dans le temps le plus court, la prise en charge est faite sur la base de l'abonnement qui permet strictement de faire ce dernier trajet.

- **REMBOURSEMENT.** Pour obtenir le remboursement, le salarié doit remettre ou présenter à son employeur les titres de transport achetés (permettant d'identifier le titulaire). S'agissant de la location de vélos ou des travailleurs intérimaires, une attestation sur l'honneur suffit. L'employeur procède au remboursement dans les meilleurs délais et, au plus tard, à la fin du mois suivant celui pour lequel ils ont été validés. Les titres dont la période de validité est annuelle font l'objet d'une prise en charge répartie mensuellement sur la période d'utilisation. Le décret précise qu'un accord collectif peut prévoir d'autres modalités de preuve et de remboursement, mais pas des délais plus longs.
- Si le salarié perçoit déjà des indemnités représentatives de frais pour ses déplacements domicile-travail qui dépassent la moitié du prix de son abonnement, l'employeur peut lui refuser le remboursement.

### Frais de carburant

En application de la LFSS pour 2009, les employeurs ont la possibilité (mais pas l'obligation) de prendre en charge, dans des conditions sociales avantageuses (exonérations fiscales et sociales) tout ou partie des frais de carburant - ou d'alimentation de véhicules électriques - de leurs salariés qui utilisent leur véhicule personnel, soit parce que leur lieu de résidence ou de travail est situé en dehors d'un périmètre de transports collectifs, soit parce que leurs horaires de travail ne leur permettent pas de les utiliser. Le décret précise que dès lors qu'il est accordé, cet avantage doit bénéficier à l'ensemble des salariés remplissant ces conditions, selon les mêmes modalités et en fonction de la distance domicile-travail.

Les salariés concernés doivent communiquer à l'employeur les éléments justifiant cette prise en charge. Sont

exclus du bénéfice de l'aide :

- les salariés bénéficiant d'un véhicule mis à disposition permanente par l'employeur avec prise en charge par celui-ci des dépenses de carburant ou d'alimentation d'un véhicule électrique ;
- ceux logés dans des conditions telles qu'ils ne supportent aucun frais de transport domicile-travail ;
- ceux dont le transport est assuré gratuitement par l'employeur.

### **Modalités communes**

Certaines dispositions visent les deux volets de l'aide au transport.

- Le montant de la prise en charge des frais de transports doit figurer sur les bulletins de salaire, l'omission de cette mention n'étant toutefois passible d'une sanction pénale (amende 4<sup>ème</sup> classe) qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.
- En cas de changement des modalités de remboursement des frais, l'employeur doit avertir les salariés au moins un mois à l'avance.
- Le salarié à temps partiel employé au moins à mi-temps (par rapport à la durée légale ou la durée conventionnelle si elle est inférieure) bénéficie d'une prise en charge équivalente à celle d'un salarié à temps complet. Si son temps partiel est inférieur à un mi-temps, la participation est calculée à due proportion du nombre d'heures travaillées par rapport au mi-temps.
- Le salarié qui exerce son activité sur plusieurs lieux de travail au sein d'une même entreprise qui n'assure pas le transport sur ces différents lieux peut prétendre à la prise en charge du titre de transport ou des frais de carburant lui permettant de réaliser l'ensemble des déplacements qui lui sont imposés entre sa résidence habituelle et ses différents lieux de travail, ainsi qu'entre ces lieux de travail.
- Le fait pour l'employeur de méconnaître les dispositions légales est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe (1500 € pour les personnes physiques, 7 500 € pour les personnes morales, portés respectivement, en cas de récidive, à 3.000 € et 15.000 €).

◆ *D. n° 2008-1501 du 30 décembre 2008, JO 31 décembre*

---

---

## **Brie - Picardie**

Les “négociations” 2009 de la CR Brie Picardie viennent de se terminer. Lors de 3 réunions de pseudo négociations sur ce sujet très sensible pour les portefeuilles des salariés de la CR, la direction a adoptée une position très libérale.

Pour information, le montant annuel moyen de REC dans la CR de Brie Picardie était de 10% de la rémunération annuelle en 2008 pour une moyenne de 14% dans toutes les CR du Crédit Agricole.

Jugeant que c'était encore trop, la direction a décidée de supprimer tous les niveaux de garantie de versement et de ne pas revaloriser le niveau des REC cible.

Pour les salariés des réseaux commerciaux, c'était encore trop favorable : la direction a décidé d'annuler les versements de la REC si le salarié n'a pas réalisé au moins 25% de son objectif sur le pavé collecte et sur le pavé conquête de nouveau client !!!! Le membre du conseil de direction présent lors de la dernière réunion a même déclaré : « *Un salarié qui ne réalise pas 25% en conquête et en collecte ne mérite pas sa REC* ».

Bien entendu ces propositions n'ont pas retenu l'attention des Institutions Représentatives du Personnel. La direction a décidé de s'inscrire dans un “schéma de rupture” et de ne pas retenir les demandes formulées.

Dans le prochain article d'Objectif SUD nous vous détaillerons plus la décision unilatérale de la direction des REC 2009 pour la CR Brie Picardie ■

# Comité National "Solidaires" 7 et 8 janvier 2009

## Bilan prud'hommes

Ce qui est à retenir et qui est le plus décevant : 75 % d'abstention

### ⇒ Explications possibles :

- Procédure lourde du vote par correspondance
- Nombreuses erreurs dans l'établissement des listes
- Compte tenu de la possibilité du vote par correspondance, les employeurs n'ont pas forcément accordé du temps pour aller voter
- Enjeu électoral et non professionnel
- Problème de crédibilité du syndicalisme en général

### ⇒ Commentaires sur les résultats

CGT	33,97% (+1,84)	CFDT	21,80% (-3,43)
FO	15,81% (-2,47)	CFTC	8,70% (-0,95)
CGC	8,20% (+1,19)	UNSA	6,26% (+1,27)
Solidaires	3,87% (+2,36)		

La presse a largement commenté les résultats qui font apparaître

- Un retour en première ligne de la CGT
- Un recul significatif de la CFDT et de FO
- Une avancée de l'UNSA et de la CGC

Une nette progression de SOLIDAIRES, progression due essentiellement au nombre de listes présentées toutes sections confondues (c'est 97000 voix de plus environ, on passe de 1,51 % à 3,87% et le nombre d'élus passe de 51 à 91)

### ⇒ Financièrement

Les frais engagés (matériel, tracts, affiches, impression et tirage, location hangar et matériel) devraient être largement couverts par les remboursements des listes qui ont dépassé les 5 % ainsi qu'avec la participation financière des syndicats et de la souscription.

Il faut attendre les dernières factures et les remboursements des préfetures, mais il semble qu'il y aurait un solde positif d'environ ; un débat aura lieu pour déterminer l'affectation de ce solde:

- Provision pour les prochaines élections
- Développement de SOLIDAIRES
- Formation des élus Prud'hommes
- Remboursements partiels aux syndicats

### ⇒ Formation : 3 sessions sont programmées

- 2 à BORDEAUX du 10 au 13 février et du 10 au 13 mars
- 1 à LYON du 17 au 20 mars

## 29 janvier : grève nationale

Les 8 syndicats nationaux avaient pris l'engagement d'une mobilisation interprofessionnelle début janvier 2009. Cette journée de grèves et manifestations est à l'appel de tous les syndicats nationaux qui ont décliné dans une déclaration commune, une analyse de la situation économique et sociale, qui sonne la rupture avec la logique gouvernementale. Il s'agit maintenant de réussir cette journée afin de lui donner des perspectives, de préparer ses lendemains, tant nous savons à Solidaires qu'une grève plus longue sera nécessaire. Il semble que pour cette journée, la prise de conscience soit plus importante qu'à l'accoutumée et son ampleur sera un indicateur sur la réussite de son amplification.



## Congrès extraordinaire

Il aura pour but de se prononcer sur le vote des Solidaires départementaux et se déroulera selon les modalités pratiques du Comité National des 7 et 8 octobre. Solidaires a connu ces dernières années un développement où les Solidaires départementaux ont joué un rôle important :

1. par une présence remarquée dans les cortèges des différentes manifestations ;
2. par le rôle joué dans les SRIAS (sections régionales interministérielles d'action sociale) et celui de plus en plus important lié à la réorganisation de l'Etat autour des Préfets ;
3. par la reconnaissance des autres organisations syndicales lors de préparations unitaires des mobilisations ;
4. par notre action dans la défense des salariés tant par les conseillers du salarié que nos élus prud'hommes.

Une proposition sera faite pour un vote en 2 collèges mais seules les organisations nationales auront le droit de veto.

## Commissions nationales

Un point était présenté sur le fonctionnement des différentes commissions :

- Conditions de travail qui prépare un forum "travail et syndicalisme", la parution de fiches sur un thème spécifique et un texte sur les risques psychosociaux, le stress et réforme de la médecine du travail ;
- Formation syndicale qui travaille à la reconnaissance du CEFI comme organisme agréé Fonction Publique, CE, CHSCT et assure la parution des cahiers de formation ;
- Femmes qui organise la formation intersyndicale et actualise le guide des droits des femmes ;
- Structuration qui analyse la réforme de la représentativité, relit les statuts des organisations, réfléchit à l'évolution des champs de syndicalisation ;
- Internationale qui suit et développe les contacts internationaux et assure la parution de bulletins et revues ;
- Protection sociale qui élabore un matériel grand public sur la loi "hôpital, patients, santé, territoires" ;
- Ecologie qui travaille sur le Grenelle, le paquet énergie climat, le nucléaire ;
- Retraités qui complète la plate forme revendicative ;
- Les autres commissions se lancent ou se réactivent.

## Divers

- Elections Collectivités Territoriales : le score (3%) malgré de très bonnes performances dans certaines collectivités, ne permettra pas d'obtenir un siège au conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Il faut noter que 18 listes SUD ont été refusées (3 par la droite et 15 par le PS).
- Palestine : des syndicats font remarquer que l'expression syndicale ne doit pas être débordée par le commentaire politique. Mais notre défense du peuple Palestinien doit être confirmée sans que cela puisse apparaître comme un soutien au Hamas. Ce risque est cependant sans aucune mesure avec la situation inacceptable que subit la population palestinienne. Un nouveau communiqué est publié.
- Elections Européennes : suite à la demande de Politis de signer un appel se prononçant pour la création de listes unitaires de la gauche anti-libérale, les syndicats constatent qu'on ne peut être indifférents à une offre politique crédible qui reprend les exigences que nous portons, comme d'autres mouvements sociaux, mais Solidaires ne doit pas donner de consignes de votes pour tel ou tel parti. Même s'il est réel que les politiques de l'Union européenne surdéterminent en partie les politiques nationales, que 70 à 80% des directives proviennent de l'Europe, nos orientations syndicales ne doivent pas être conditionnées par les échéances ou débouchés politiques. En conséquence, Solidaires ni ses porte parole ne signeront d'appel en ce sens.

Bureau National : jeudi 5 février, Comité national avec les Solidaires départementaux les 13 et 14 mai

*Marcel Lebris, Jean-Pierre Fillancq pour SUD Crédit Agricole*

# Jeudi 29 janvier :

Union  
syndicale  
**Solidaires**

# on fait grève et on manifeste tous ensemble !

Huit organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, UNSA, Solidaires, FSU) appellent ensemble à organiser grève et manifestations le 29 janvier. Il s'agit bien d'associer l'ensemble des salarié-e-s du secteur privé, du secteur public, de la fonction publique, en activité, en retraite, au chômage, en formation !

Education Nationale, SNCF, fonction publique, Caisses d'Epargne, ... des appels unitaires sont déjà lancés, d'autres vont suivre dans les prochains jours et les structures interprofessionnelles locales et départementales vont se rencontrer pour renforcer l'appel à la grève et organiser les manifestations.



## Ensemble, on est plus fort-e-s !

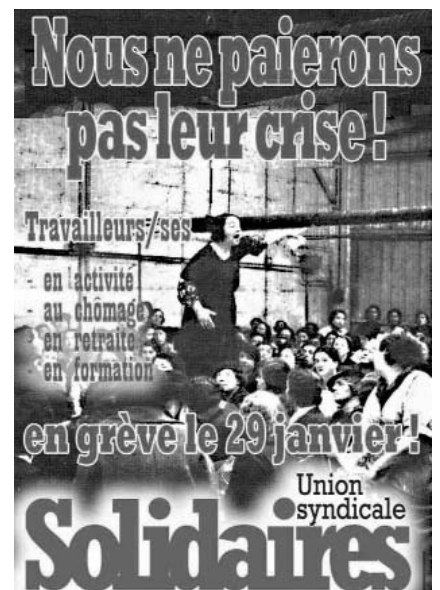
Une journée de grève et de manifestations, ce ne sera pas suffisant pour faire reculer le patronat et le gouvernement et il ne faut pas retomber dans la répétition des grèves de 24 heures, secteur professionnel par secteur professionnel.

Nous devons construire un mouvement interprofessionnel prolongé qui rassemble. Mais cela fait si longtemps que nous travaillons à un appel interprofessionnel unitaire, que nous ne sous-estimons pas l'importance de la réussite de cette action. La suite, indispensable, ne sera possible qu'après une grève massive, des manifestations puissantes, le 29 janvier !

## Faut-il distribuer des centaines de milliards d'argent public pour sauver le capitalisme ?

Depuis octobre, toutes les institutions (Etats, FMI, Banque centrale européenne, etc.) distribuent les milliards à tour de bras pour "sauver le système de la crise qu'il traverse". Alors qu'il n'y avait pas d'argent pour nos salaires, pour les services publics, pour la sécu, pour nos retraites, ... alors qu'il fallait réduire la dette et le déficit public, des milliards sont offerts aux banquiers, aux patrons, aux actionnaires ... et le "déficit public" n'est plus un problème !

Après des dizaines d'années de bataille idéologique pour tenter de nous convaincre que la seule réalité possible c'est le marché, la libre concurrence, les privatisations, ... quand les bénéficiaires du système sont en difficulté, ils redécouvrent les bienfaits des aides publiques, mais pour leurs seuls intérêts privés. Privatiser les profits, socialiser les pertes, demeure un principe de base du système économique capitaliste. C'est pour cela que ces centaines de milliards d'euros ne sont pas utilisés pour lutter contre la faim dans le monde, pour loger celles et ceux qui survivent sans toit, pour créer des emplois stables, améliorer les conditions de travail ou pour augmenter les salaires et pension ■



# Calendrier militant 2009

## SUD Crédit Agricole

Conseil National : 17 et 18 mars

Assemblée Générale : 15 et 16 septembre 2009 à La Pommerais Maine et Loire

Négociations nationales : 4 mars, 16 avril, 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 30 sept, 4 novembre, 2 décembre

AG CASA : 19 mai 2009 à Paris

Université de Casteljalous : du 23 au 26 juin

## Solidaires

Bureau National : 5 Février, 5 mars, 2 avril, 4 juin, 2 juillet, 3 sept, 5 novembre, 3 décembre

Comité National : 13 et 14 mai, 7 et 8 octobre (+ congrès extraordinaire)

Congrès : mai juin 2011

## National et International

FSM 2009 : Belem Brésil

## Web

Vous pouvez retrouver :

les chiffres clés (PMSS, SMIC, etc.) sur [www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

ce journal, les comptes-rendus de négociation, les références des responsables SUD sur [www.sudcam.com](http://www.sudcam.com)



Ont participé à ce numéro 74 d'Objectif SUD : Bruno Beulens (CR de la Brie Picardie), Robert Boudes (CR Nord Midi Pyrénées), Christian Briaud (Secrétaire national SUD-CAM), Arlette Carrié (GIE Atlantica), Annick Coupé (Secrétaire Nationale Solidaires), Jean-Pierre Fillancq (CR Aquitaine Gironde), Jean-Louis Georget (CR Touraine Poitou), Marcel Lebris (CR Anjou Maine), Philippe Leycuras (CR Centre Ouest et Arfesa), Denis Marion (CR Normandie), Jean-Luc Mear (CR du Finistère), Didier Ruault (CR de Champagne Bourgogne), sans oublier l'équipe technique & retraitée de BORDEAUX ■

# Union syndicale **Solidaires**

Paris, le 4 décembre 2008 à 2h

## Élections Prud'homales : Solidaires en progression importante

Avec un résultat de près de 4 % au niveau national lors des élections prud'homales qui ont eu lieu ce jour (contre 1,51 % en 2002), l'Union syndicale Solidaires confirme son implantation et son développement dans le privé.

Le taux de participation pour ces élections est resté très faible alors que le vote par correspondance était généralisé et que le vote électronique était expérimenté sur Paris

De nombreuses difficultés "techniques" (carte d'électeur non parvenue, non inscription sur les listes électorales...) ont empêché des salarié-e-s de voter.

Les résultats marquent clairement que le syndicalisme qui progresse le plus est celui qui se situe sur le terrain des luttes et qui a donc la responsabilité de proposer et de mettre en œuvre rapidement des mobilisations unitaires pour répondre aux attaques anti-sociales du patronat et du gouvernement.

Malgré son exclusion du financement de la campagne par le Ministère du Travail, (4,2 millions d'euros répartis entre toutes les autres organisations), l'Union syndicale Solidaires a présenté 596 listes, soit près de 7000 candidats couvrant plus de 75% du corps électoral. .

Les résultats de Solidaires montrent qu'il y a bien une place dans le privé comme dans le public pour un syndicalisme de lutte et de proximité un syndicalisme qui défend sans concession les intérêts des salarié-e-s, des chômeurs et chômeuses et des précaires, mais aussi un syndicalisme engagé dans des combats sociaux plus globaux contre le libéralisme et pour la transformation sociale.

L'Union syndicale Solidaires remercie toutes celles et tous ceux qui ont fait le choix de ce syndicalisme en votant pour ces listes.

Elle engage toutes ses militantes et tous ces militants à poursuivre le développement de Solidaires notamment dans le privé et à rechercher l'unité la plus large pour construire une riposte à la hauteur de l'offensive libérale actuelle ■

